

ACTION URGENTE

DES FAMILLES MENACÉES DE RENVOI FORCÉ EN CORÉE DU NORD

Un groupe qui compterait 29 personnes, dont un enfant de un an, risque d'être renvoyé de force en Corée du Nord après avoir été détenu en Chine. Si tel était le cas, ces personnes risqueraient fortement de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements, d'être soumises à des travaux forcés, voire de perdre la vie.

Quatre familles nord-coréennes ont été placées en détention par les autorités chinoises dans les provinces du Shandong et du Yunnan entre le 15 et le 17 juillet, ainsi que six personnes qui leur portaient assistance. Elles ont été interpellées alors qu'elles suivaient un itinéraire préétabli vers l'Asie du Sud-Est. Selon certains médias, elles ont déjà été conduites dans un centre de détention situé à la frontière de la Corée du Nord. Les personnes qui passent la frontière illégalement risquent généralement d'être emprisonnées et de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements, qui peuvent consister en travaux forcés, si elles sont renvoyées en Corée du Nord.

Les Nord-Coréens arrêtés appartiendraient à la famille de hauts responsables de l'armée en Corée du Nord. Parmi les personnes qui les ont aidés se trouverait un Nord-Coréen qui s'est installé en Corée du Sud et détient un passeport de ce pays.

Bien que la Chine soit partie à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, elle a empêché le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) d'entrer en rapport avec des Nord-Coréens se trouvant sur son territoire. Le droit international interdit tout retour forcé, direct ou indirect, vers un pays où la personne concernée risque d'être victime de persécutions, de torture ou d'autres mauvais traitements, voire d'être tuée. Amnesty International estime que tous les Nord-Coréens présents sur le territoire chinois peuvent prétendre au statut de réfugié en raison des risques de violations des droits humains qu'ils courent s'ils sont renvoyés dans leur pays.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en chinois, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités chinoises de ne pas renvoyer de force en Corée du Nord les personnes appréhendées ;
- priez-les instamment d'autoriser ces personnes à se rendre en Corée du Sud ou bien à demander l'asile en Chine ou dans d'autres pays ;
- exhortez-les à permettre à ces personnes d'entrer en contact avec le HCR.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 SEPTEMBRE 2014 À :

Président de la République populaire de

Chine

Xi Jinping
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu, Beijingshi 100017
Chine
Fax : +86 10 6238 1025

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Premier ministre

Li Keqiang
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu, Beijingshi 100017,
Chine
Fax : +86 10 6238 1025

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Premier ministre,

Ministre des Affaires étrangères

WANG Yi Buzhang, Waijiaobu
2 Chaoyangmen Nandajie
Chaoyang District, Beijingshi 100701
Chine
Fax : +86 10 65591516 ou 65961109 ou
65962660

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES FAMILLES MENACÉES DE RENVOI FORCÉ EN CORÉE DU NORD

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les Nord-Coréens ne peuvent pas se rendre à l'étranger sans autorisation de l'État. Malgré cela, chaque année, nombre d'entre eux bravent cette interdiction en franchissant la frontière chinoise, ce qui leur fait courir des risques importants. En effet, les autorités chinoises considèrent tous les Nord-Coréens sans papiers comme des migrants économiques, et non des demandeurs d'asile, et les renvoient dans leur pays lorsqu'elles les appréhendent. Le droit international interdit pourtant tout retour forcé, direct ou indirect, vers un pays où la personne concernée risque d'être victime de persécutions, de torture ou d'autres mauvais traitements, voire d'être tuée.

Kim Jong-un, arrivé au pouvoir à la mort de son père, en décembre 2011, a renforcé les contrôles aux frontières et condamné le comportement des personnes qui franchissent illégalement les frontières en les menaçant de lourdes sanctions, y compris la peine de mort. Le 19 juin, une agence de presse nord-coréenne a publié une déclaration émanant du ministère de la Sécurité populaire, qui promettait des « mesures considérables afin de faire disparaître les ordures méprisables » quittant le pays sans permission – ce qui constitue un acte de trahison du point de vue du gouvernement. Selon des chiffres fournis par le gouvernement sud-coréen, le nombre de Nord-Coréens ayant atteint la Corée du Sud a connu une forte baisse. En 2011, plus de 2 700 Nord-Coréens ont gagné la Corée du Sud. Or, en 2012 et 2013, ce nombre est descendu à un peu plus de 1 500.

En février 2014, la Commission d'enquête des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) a publié les conclusions de ses travaux, qui témoignent de violations des droits humains systématiques, graves et de grande ampleur dans ce pays. Les investigations ont concerné notamment le droit à l'alimentation, les camps de prisonniers politiques, la torture et les autres formes de mauvais traitements, la détention arbitraire, la discrimination, la liberté d'expression, le droit à la vie, la liberté de mouvement et les disparitions forcées.

Les autorités nord-coréennes refusent de reconnaître le rôle des observateurs internationaux des droits humains et de les laisser entrer sur le territoire, y compris les délégués d'Amnesty International et le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord. Les restrictions en vigueur qui empêchent l'accès des observateurs indépendants, ainsi que des organisations intergouvernementales et humanitaires, compromettent les tentatives d'évaluation de la situation des droits humains dans le pays. Les informations qui parviennent jusqu'à l'organisation, transmises principalement par des Nord-Coréens vivant à l'étranger, font état de violations fréquentes et généralisées des droits humains, prenant notamment la forme d'importantes limitations des libertés d'association, d'expression et de mouvement, de détention arbitraire, de torture et d'autres formes de mauvais traitement entraînant la mort, et enfin, d'exécutions.

Un groupe de 35 personnes
Hommes et femmes